



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

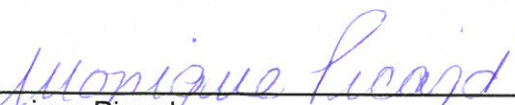
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 MARS 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M Gilles Côté à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux.

DONNÉ À CHERTSEY ce 17^e jour du mois de mars 2020.



Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe